DISTRICT DES HAUTS DE SEINE DE FOOTBALL

92, Avenue Marceau 92400 COURBEVOIE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026



Cabinet Hoche Audit
7 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
Fax. 01 42 12 80 70
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

A l'assemblée générale du District des Hauts de Seine de Football,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre District, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

Travaux réalisés par la société PHENIX SERVICES

Personnes concernées : M. Jean-Pierre SABANI, Secrétaire Général du District, frère de M. Jean SABANI, Président de la société PHENIX SERVICES.

La société PHENIX SERVICES a réalisé des travaux de rénovation des sanitaires du siège social du District. Au cours de l'exercice, le District a versé 40 392 € TTC à la société PHENIX SERVICES. Au 30 juin 2026, les travaux n'étaient pas achevés.

PARIS, le 18 novembre 2026



Le Commissaire aux Comptes

HOCHE AUDIT

représentée par Laurence ZERMATI